

Les traits constitutifs de la Nation

I- Définition de la Nation

- ⇒ A la fin du XVIII^e siècle, le terme de Nation : définition d'une formation politique originale (à la place du monarque absolu).
- ⇒ Pouvoir de nature fondé sur : souveraineté du peuple et volonté générale.
- ⇒ Sens juridique, social et économique de ce terme au cours de la Révolution française.

Les trois sens de la Nation :

Sens juridique	Citoyens égaux devant la loi. Peuple souverain.	L'Etat central et républicain
Sens social	Population vivant dans un territoire défini avec même nationalité et mêmes lois	Peuple qui établit et défend la Nation
Sens historique	Héritage et culture commune à transmettre	Histoire, culture

La Nation est comme une médaille, elle a deux faces. Sa face positive est celle qui identifie la Nation aux idéaux de liberté, d'émancipation des peuples, donc une Nation libre, indépendante et souveraine. Mais la Nation a un second visage, plus sombre : c'est celui de la xénophobie et du nationalisme exacerbé, chauvin. Néanmoins, la construction européenne et la Nation française semblent marcher de concert aujourd'hui, ou, en tout cas, tenter de relever le défi.

II- Le territoire national

Territoire : Ce terme désigne dans la géographie actuelle un espace approprié et aménagé par une société, en fonction de ses besoins, de ses moyens et aussi de son imaginaire.

Territoire français : fruit des aménagements des sociétés

- ⇒ Conséquences des aménagements des sociétés et non du déterminisme naturel.
- ⇒ La « nature » : conception inventée par les hommes donc les catastrophes naturelles : mauvaise appréciation ou gestion des risques par les hommes.
- ⇒ Processus construction territoriale : pas de plan mais due à des rapports de force militaire.

Les grandes étapes de la construction du territoire

- ⇒ IX^e-XI^e siècles : « Francie » limitée à l'est par le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut, émerge de l'empire carolingien. Elle est morcelée entre des principautés féodales dont le domaine royal, que les premiers Capétiens tentent plus ou moins facilement de contrôler complètement.
- ⇒ XII^e-XIII^e siècles : rois capétiens affirment leur pouvoir sur le reste du royaume.
- ⇒ XIV^e-XV^e siècles : monarchie capétienne sort renforcée de la guerre de Cent Ans qui lui a permis d'éliminer la présence anglaise, de préciser les règles de succession (« loi salique »), d'obtenir de nouveaux pouvoirs et de récupérer en sa faveur le sentiment national naissant. Début d'expansion sur des territoires voisins.
- ⇒ XVI^e-XVIII^e siècles : consolidation frontières.
- ⇒ XIX^e-XX^e siècles : Alsace-Moselle changement avec les guerres en 1870 et les deux guerres mondiales (traité de Versailles de 1919).

III- Devenir Français aujourd'hui

Nationalité : C'est le lien juridique qui relie un individu à un Etat. De ce lien découlent des obligations et des droits politiques, civils et professionnels.

- ⇒ Acquisition nationalité : lien juridique reliant un individu à un Etat, en vivant sur le sol, c'est le « droit du sol ».
- ⇒ Nationalité française :
 - par attribution : filiation ou naissance en France de parents nés en France.
 - par acquisition est de plein droit lorsque la personne est née en France et y réside sans interruption. Elle se fait par déclaration lors d'un mariage ou par décret de naturalisation ou par adoptions (enfant vivant en France depuis au moins 5 ans et élevé par une personne française par exemple).
- ⇒ La naturalisation : personne ayant 18 ans au moins, résidant en France depuis plus de 5 ans, pas de condamnation à certaines peines, justifier son assimilation donc connaissance suffisante langue française et valeurs République. Cela se demande aux préfetures.

IV- La langue française, élément de cohésion nationale et la Francophonie

- ⇒ Cohésion nationale par une langue commune :
 - 1539 avec édit de Villers-Cotterêts qui impose rédaction textes officiels en langue française.
 - III République avec les lois scolaires du patois locaux.
 - Aujourd'hui : reconnaissance des éléments de diversité linguistique comme des richesses et enrichissement diversité française.
- ⇒ Partage langue commune= priorité.
- ⇒ Promotion de l'usage du français dans vie diplomatique et internationale.
- ⇒ Organisation Internationale de la Francophonie : OIF développe des réseaux et collaborations entre Etats francophones et chercheurs de langue française.

